



Bruxelles, le 21 Janvier 2013

Enseignement supérieur : l'adhésion des personnels indispensable pour réussir la réforme

Cette fois, c'est sûr, le paysage de l'enseignement supérieur va être profondément bouleversé : le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a trouvé un accord sur l'avant-projet de décret du ministre Marcourt, compétent pour l'enseignement supérieur, le jeudi 17 janvier dernier. Les **délégations syndicales de la CSC représentatives de toutes les catégories des personnels de l'ensemble de l'enseignement supérieur (universitaire et hors-universitaire)**, tous réseaux confondus, en ont pris connaissance.

Elles constatent que de nombreuses questions restent en suspens et plusieurs points de cet avant-projet les inquiètent. Elles réuniront donc une assemblée générale des délégués syndicaux CSC de toutes les universités, hautes écoles et établissements d'enseignement supérieur, le lundi 18 février, dans les locaux de la CSC à Bouge afin d'arrêter **une position commune**.

Un statut unifié

A priori, les délégations syndicales de la CSC sont en faveur d'une **coopération plus étroite** entre tous les établissements d'enseignement supérieur pour limiter la concurrence entre eux et assurer le meilleur usage des deniers publics .

Elles déplorent la tournure prise par le débat public autour du projet de décret. En effet, ce débat a occulté **les conséquences que le décret aura sur les conditions de travail et les métiers des personnels académique, enseignant, scientifique, administratif, technique et ouvrier de l'enseignement supérieur**. Or la réussite de la réforme dépend de l'adhésion de l'ensemble des personnels au projet.

La mise en œuvre du décret implique la négociation avec les organisations syndicales d'un statut unifié pour les personnels de l'enseignement supérieur. Ce statut unifié doit être synonyme d'une harmonisation vers le haut, en vue d'éviter l'émergence de disparités génératrices de tensions sociales. Ceci en conformité avec la déclaration de politique communautaire 2009-2014 du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de juillet 2009.

Questions et inquiétudes

Les délégations syndicales de la CSC soulignent que de **nombreuses questions** restent en suspens quant à la gouvernance de l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur), des zones académiques inter-pôles et des pôles académiques : les incohérences qui subsistent dans les textes du décret, sans aucune évaluation préalable de leur mise en œuvre sur le terrain, le démontrent clairement.

Elles demandent plus de démocratie participative dans les différentes instances de décision ainsi que le contrôle démocratique de l'enseignement supérieur.

Leurs inquiétudes portent également sur les **modalités de financement** de cette nouvelle organisation de l'enseignement supérieur. Les délégations du personnel s'interrogent sur le financement à long terme, au-delà de 2016, des pôles et des zones inter-pôles par les Régions et Communautés concernées : comment assurer, dans un contexte d'accroissement constant du nombre d'étudiants, la même qualité de service public ?

Une **transition sereine** entre l'ancien et le nouveau système d'enseignement supérieur ne se réalise pas par une mesure décrétale. L'accompagnement du changement au cours de la période transitoire, dans le cadre d'une **concertation sociale**, est indispensable pour permettre une évaluation de l'impact de la réforme sur les personnels concernés et sur les étudiants, les premiers concernés par la mise en œuvre de ce décret.

*Eugène Ernst
Felipe Van Keirsbilck
Dominique Cobiaux*